

ACTIVITÉS DE LOISIRS – ANNÉE 2026 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Période du 1^{er} janvier 31 décembre 2026

Finalité :

- Aide financière destinée aux enfants de 6 à 16 ans pour encourager la participation des enfants aux activités de loisirs, sportives, culturelles, etc....

Important :

- Cette aide ne concerne pas les prestations fournies par la commune, tel que les activités vacances.

Montant de l'aide :

- Le calcul de l'aide se fera sur la base de 70 % du montant de la facture, puis sur la base du quotient familial, comme suit :
- Quotient Familial inférieur ou égal à 420 : 85 € **maximum** par enfant et par an,
 - Quotient Familial compris entre 421 et 620 : 70 € **maximum** par enfant et par an,
 - Quotient Familial compris entre 621 et 810 : 55 € **maximum** par enfant et par an,
 - Quotient Familial compris entre 811 et 1 000 : 40 € **maximum** par enfant et par an,
 - Quotient Familial compris entre 1 001 et 1 200 : 25 € **maximum** par enfant et par an.

Conditions :

- Avoir sa résidence principale sur la commune,
→ Être âgé de 6 à 16 ans.

Justificatifs (pièces à joindre) :

- Facture·s année 2026 ou année scolaire 2025-2026 non déjà présentée·s.
→ Justificatif de résidence principale (dernier avis d'imposition sur la taxe foncière)
→ Pièce d'identité de l'enfant et Livret de famille
→ Attestation CAF pour le quotient familial
→ Relevé d'identité bancaire ou postal

Nom et Prénom du demandeur :

Nom et Prénom de l'enfant :

Adresse :

Tél :

Email :

Je soussigné·e
éléments administratifs fournis.

certifie l'exactitude des

Fait à La Motte-Saint-Martin, le

Signature du demandeur :

Partie réservée au CCAS

Bon pour accord pour :

- **Le règlement de la somme de : _____ €**

Le Président du CCAS
(signature et tampon)

Références bancaires : voir RIB joint au dossier